



Le Délégué académique aux arts et à la culture
à
Mesdames et Messieurs les Proviseurs
des lycées publics et privés sous contrat

Délégation académique aux arts et à la culture

Affaire suivie par : Nathalie Berthon

Téléphone : 01.44.62.40.61

Mél : nathalie.berthon@ac-paris.fr

Paris, le 31 août 2007

OBJET : Opération *Lycéens et Apprentis au cinéma en Ile-de-France* 2007-2008

**RECTORAT
DE L'ACADEMIE
DE PARIS**

**CHANCELLERIE
DES UNIVERSITES :**

En Sorbonne
47, rue des Ecoles
75230 Paris cedex 05
Tél : 01 40 46 22 11
Fax : 01 40 46 20 10

**ENSEIGNEMENT
SCOLAIRE :**

94 Avenue Gambetta
75984 Paris cedex 20
Tél : 01 44 62 40 40
Fax : 01 40 30 12 72

SITE INTERNET :

J'ai le plaisir de porter à votre connaissance les modalités de fonctionnement de l'opération *Lycéens et Apprentis au cinéma en Ile-de-France* pour la présente année scolaire.

Cette opération, initiée par le Centre National de la Cinématographie (CNC), co-pilotée par la Région Ile-de-France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) d'Ile de France et le Rectorat de Paris (D.A.A.C.), est coordonnée par l'association Cinémas Indépendants Parisiens.

I. RAPPEL DU DISPOSITIF :

L'opération concerne les élèves de Seconde, Première et Terminale des établissements de l'Académie de Paris (lycées d'enseignement général public et privés sous contrat, technologique, professionnel, agricole).

Chaque lycée participant choisit trois films au minimum sur les cinq proposés par le comité de pilotage :

Vertigo de Alfred Hitchcock

Dead Man de Jim Jarmusch

Tout sur ma mère de Pedro Almodovar

Tokyo Eyes de Jean-Pierre Limosin

Film régional :

La Question humaine de Nicolas Klotz

Toutes les classes inscrites s'engagent à voir tous les films de leur choix en salle et bénéficient d'interventions de professionnels du cinéma. Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer une personne qui puisse jouer le rôle de coordonnateur.

Les projections auront lieu dans une salle située à proximité de votre lycée. Le contact sera établi en temps utile par l'association.

La participation annuelle à cette opération est de 2, 50 € par élève et par film. Afin qu'aucun élève ne soit exclu du dispositif pour des raisons économiques, il est demandé aux établissements d'étudier les possibilités d'accorder une aide à certaines familles. Les enseignants accompagnateurs bénéficient de la gratuité.

A l'issue des inscriptions, une facture globale sera adressée au service gestionnaire du lycée et le paiement sera adressé aux **Cinémas Indépendants Parisiens, 135, rue Saint-Martin, 75004 Paris**, par chèque ou par virement bancaire, **au plus tard le jour de la première projection.**

Lorsque plusieurs classes d'un même établissement participent à l'opération, il est indispensable de nommer une personne qui puisse jouer le rôle de coordonnateur.

Les documents pédagogiques (dossier enseignant et fiche élève) conçus par le Centre National de la Cinématographie et concernant les films programmés sont à la disposition des enseignants aux bureaux des Cinémas Indépendants Parisiens — 135 rue Saint-Martin 75004 Paris.

Pour accompagner ce travail de formation du jeune public, chaque élève bénéficie d'une carte individuelle donnant accès à un tarif préférentiel de 5 € dans les salles de cinéma parisiennes mentionnées sur cette carte.

II. ACTION FORMATION CONTINUE :

La proposition faite aux enseignants qui participent à l'opération **Lycéens et Apprentis au cinéma** correspond à un stage de 5 jours répartis en deux modules complémentaires, dont les dates sont les suivantes :

Projections accompagnées de la formation sur chaque film :
lundi 22, mardi 23 et mercredi 24 octobre 2007

Formation thématique : **jeudi 13 et vendredi 14 mars 2008**

Il s'agit d'un stage à « public désigné », donc uniquement destiné aux professeurs participant au dispositif et **publié au Plan Académique de Formation sous le numéro 07A0010009 (MODULE 13477). L'inscription au dispositif, avec l'accord du chef d'établissement, entraîne, de facto, l'inscription au stage.**

Il est indispensable qu'au moins un enseignant par classe inscrite ainsi que le coordonnateur du dispositif dans le lycée suivent cette formation qui a pour objectif d'aider les équipes pédagogiques à aborder les films avec leurs élèves quant à l'analyse filmique, l'approche historique et esthétique.

III. FICHE D'INSCRIPTION AU DISPOSITIF :

Vous trouverez ci-joint une fiche d'inscription au dispositif que vous voudrez bien renvoyer **avant le 21 septembre 2007** à la **Coordination Régionale, Cinémas Indépendants Parisiens – Solenn Rousseau – 135 rue Saint-Martin 75004 PARIS.**

IV. REUNION DE PRESENTATION DU DISPOSITIF

Une réunion d'information sur le dispositif « Lycéens et Apprentis au cinéma » aura lieu :
Mercredi 19 septembre à 14h30
au cinéma Le Denfert
24 place Denfert-Rochereau 75014 Paris

Cette réunion a pour but d'informer les enseignants sur les différentes étapes de la mise en place du dispositif au sein de chaque établissement. Elle permet aussi de renseigner les enseignants qui ne sont pas inscrits sur les objectifs d'une telle action menée dans une classe. Elle sera accompagnée d'une projection exceptionnelle d'un film présenté en avant-première : **Les Femmes du Mont Ararat** d'Erwann Briant - sortie le 26 septembre 2007.

Les professeurs souhaitant y participer sont invités à confirmer leur présence au 01 44 61 85 53.

Le Délégué académique aux arts et à la culture
Conseiller du Recteur,
Jean-Marie TOURATIER

P.S. : Des brochures de présentation des films sont à votre disposition dans les casiers des établissements, au Rectorat.